

Dossier suivi par :
Sylvie DUMARTIN
Tél. : 01 14 17 38 36
Mél : DG75-L330@insee.fr

Paris, le 23 avril 2013
N° 258/DG75-L330/SD/MG

Objet : Premières orientations des producteurs de statistique publique pour le moyen terme 2014-2018 - Services publics et services aux publics

Santé / protection sociale

1 - Etat de santé de la population

La période 2014-2018 sera marquée par les conséquences de la stratégie nationale de santé qui vient d'être lancée, fondée notamment sur les parcours de soins et la lutte contre les inégalités de santé, et qui nécessitera un large accès du service statistique public aux données administratives de santé et la mise en place de dispositifs longitudinaux de suivi des prises en charge et des consommations de soins.

L'enquête santé, rendue obligatoire par un règlement européen, vise à mesurer l'état de santé de la population et le recours aux soins, en assurant la comparabilité des résultats entre pays. Elle sera portée par l'enquête ESPS de l'IRDES et sera sur le terrain en 2014 ; les premiers résultats seront disponibles en 2015.

La Drees participe aux réflexions d'Eurostat sur la mise en place d'un dispositif pérenne d'enquête santé au niveau européen.

Le dispositif de l'enquête ESPS de l'IRDES est en cours de réflexion et pourra être amené à évoluer après l'opération 2014. Des groupes de travail thématiques vont réfléchir à la représentativité de l'enquête (élargissement du champ en cours, intégration des DOM et de sur-échantillons régionaux), au panel (pourquoi un panel ? comment améliorer le panel actuel ?), aux appariements (quels appariements supplémentaires ? pour quoi faire ?), les modes de passation (face-à-face vs téléphone ? la place des auto-questionnaires et des nouveaux modes de collecte dont internet).

Enquête nationale périnatale : L'opportunité d'une réédition en 2015 ou 2016 est à l'étude.

Refonte des indicateurs de santé publique : la Drees pilote le rapport annuel sur l'état de santé de la population, dont le contenu a été défini dans le cadre d'un travail co-piloté en 2004-2005 par la Drees et la DG de la santé, associant les principaux producteurs et utilisateurs de données. L'objectif était de définir et suivre les indicateurs associés aux 100 objectifs de la loi de santé publique de 2004. Compte tenu de l'expérience acquise, de l'évolution des systèmes d'information, des propositions faites par le HCSP en 2010, il a été décidé de procéder à la révision des indicateurs existants. L'objectif est de mettre à jour le "tableau de bord" de suivi de l'état de santé ; le cas échéant, d'autres problématiques et indicateurs de santé pourront être ajoutés dans l'avenir.

La Drees poursuivra ses **investissements concernant l'exploitation des bases de données médico-administratives pour l'étude des parcours de soins**. Les travaux réalisés dans la période précédente visent à reconstituer sur la période la plus longue possible le parcours hospitalier d'un patient, à partir des données déclarées par les établissements (bases PMSI), et mettant un oeuvre un chaînage des informations respectant l'anonymat. Le chaînage des PMSI sur période longue permettra dans l'avenir de réaliser de nombreuses études, en commençant dans un premier temps par les fractures du col du fémur, les ré-hospitalisations, les parcours suite à un passage par les urgences.

La Drees réfléchira également à la mise en place de dispositifs longitudinaux de suivi des prises en charge et des consommations de soins, notamment adossés à l'échantillon démographique permanent de l'Insee.

Utilisation des données de l'assurance maladie : La Drees pilote début 2013 une étude, en lien avec les directions du ministère et la Cnamts, sur l'amélioration des conditions d'utilisation des données de l'assurance maladie (Sniiram) par le Ministère, les ARS et les chercheurs. Elle souhaite accéder aux données brutes du SNIIRAM, les Données de Consommation Inter Régimes (DCIR).

L'enquête protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) de l'Irdes devait être menée en 2013. La réalisation de l'enquête en 2013 est incertaine à la suite de réduction budgétaire publique très récente qui fait l'objet de recherche de fonds complémentaires. Une reprogrammation pour 2017 est envisagée (après la mise en oeuvre de l'accord National Interprofessionnel qui prévoit la généralisation de la couverture complémentaire d'entreprise pour fin 2016).

Le « baromètre santé » de l'INPES, consacré plus particulièrement aux pratiques de prévention et aux modes de vie en lien avec la santé, sera adapté aux situations des personnes vivant dans les départements d'outremer.

La Drees et l'Irdes mèneront plusieurs études sur **les déterminants macro-économiques des indemnités journalières maladie ; l'impact de la santé, des conditions de travail et de la couverture prévoyance sur les arrêts de travail, ainsi que l'impact des arrêts de travail sur les trajectoires professionnelles et sur la consommation de soins**.

La base de données Hygie de l'Irdes rapproche des informations individuelles sur les carrières issues de la Cnav à des données de liquidation de la Cnamts (Sniiram) pour analyser les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé. Cette base sera par exemple mobilisée pour une évaluation de l'effet de la santé sur le travail et notamment sur les revenus et les carrières professionnelles des personnes bénéficiant d'une ALD cancer. Ce projet, financé par l'Inca suite à un appel à projets, a débuté en octobre 2012 et se déroulera en 2013 et 2015. L'ensemble de ces travaux sur Assurance et Arrêt maladie seront menés en collaboration avec des chercheurs du Centre de l'étude et de l'emploi (CEE), du Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos) et la division redistribution et politiques sociales de l'Insee .

2 - Offre de soins / accès aux soins / professions de santé

L'enquête sur les urgences hospitalières de la Drees, dont la collecte est prévue en juin 2013, fournira de premiers résultats à la fin de 2013. Elle a pour objectif la connaissance de la diversité des organisations et des fonctionnements des services d'accueil des urgences ainsi que la compréhension de l'augmentation des recours aux services d'urgences après les changements de contexte législatif et réglementaire.

Une **enquête sur les délais d'accès aux soins** pilotée par la Drees visera à mesurer les délais d'accès aux soins, en ville et à l'hôpital, pour différentes spécialités, en fonction du type d'offreur et de la zone géographique (zones urbaines ou rurales). Les réponses des patients seront mises en regard de celles des professionnels. Il conviendra de préciser au préalable la définition retenue (quand commencent et se terminent les délais d'attente ?) et le champ (quels types de soins : consultations, examens, IVG...). Une étude préalable traitera



ces questions en 2013, le recueil aura lieu au 2e semestre 2014 et les premiers résultats seront disponibles en 2015. L'étude devra plus généralement proposer un dispositif statistique de suivi des délais d'accès aux soins (remontées administratives et éventuellement enquêtes périodiques).

La Drees poursuivra, avec l'Insee, les travaux de valorisation, d'enrichissement et d'actualisation des **outils d'analyse de l'accès géographique aux soins**. Cet investissement a pour but de proposer aux ARS (ou autres partenaires en région), par l'intermédiaire des directions régionales de l'Insee, des outils homogènes sur l'ensemble du territoire pour caractériser l'organisation spatiale des soins de ville et hospitaliers. L'objectif est d'outiller les ARS dans leur pilotage de l'offre de soins pour leur permettre de mener des analyses et des comparaisons d'une part pertinentes entre les régions, et d'autre part à une échelle commune de restitution (bassins de vie, communes ou autres). La Drees réfléchira avec l'Insee aux modalités de mise à disposition de ces travaux.

Refonte de la Statistique annuelle des établissements (SAE) : la SAE est une enquête annuelle auprès de l'ensemble des établissements de santé, qui renseigne depuis 1974 sur les capacités, l'activité, les équipements et les personnels. La refonte vise à tenir compte des évolutions intervenues depuis la précédente refonte de 2000 : évolution des systèmes d'information, des organisations, des modes de coopération et du paysage institutionnel régional, dans un contexte de limitation de la charge de collecte pour les établissements (qui sera réduite de 25%) et de recours aux données administratives.

Un nouveau panel de médecins généralistes sera mis en place : le choix des thématiques des futures vagues (une ou deux par an) est en cours.

Par ailleurs, la DREES actualisera ses **projections d'effectifs de médecins généralistes**, en collaboration avec l'OCDE, qui travaille sur l'harmonisation des modèles de projection au niveau international (publication des résultats en 2014-2015).

La Drees poursuivra l'expertise des sources administratives fournies par l'Insee relatives aux **revenus des médecins libéraux** (BNC, appariement entre données d'assurance-maladie et sources fiscales), avec pour objectif d'améliorer la fiabilité de ces statistiques.

L'enquête Conditions de travail menée par la DARES, avec la Drees, l'Insee et la DGAFP, vise à évaluer l'organisation, les conditions de travail et la politique de prévention de l'ensemble des risques professionnels. Elle comporte un sur-échantillonnage des établissements de santé. Elle permettra de comparer les établissements de santé aux autres secteurs d'activité économique. Les premiers résultats seront publiés en 2013-2014. La Drees participera également à **l'enquête sur les Risques psychosociaux** menée par la DARES avec l'Insee et la DGAFP, qui devrait également intégrer un sur-échantillonnage des établissements de santé et dont la collecte est programmée pour fin 2015.

3 - Protection sociale / revenus sociaux

La période 2014-2018 sera marquée par le besoin de connaissance accrue de certaines populations, de leurs ressources et de leurs conditions de vie (les jeunes, les personnes âgées dépendantes, les handicapés notamment), qui figurent au cœur des priorités des politiques publiques.

En raison du manque d'information sur les 18-24 ans, la Drees réalisera en 2014 une **enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)** en collaboration avec l'Insee. Cette enquête se fixe pour objectif de recueillir, auprès des jeunes et de leurs principaux apporteurs de ressources, des informations sur leurs ressources au sens large (financières, logement à titre gratuit, achats de produits de consommation courante...) et d'analyser leur accès à l'autonomie, financière et résidentielle.

L'enquête sur les capacités, l'autonomie et les ressources des personnes âgées (enquête CARE), dont la collecte est prévue en 2015, aura pour objectif de répondre à deux questions :



- Comment évolue la prévalence de la dépendance depuis l'enquête Handicap-Santé ?
- Comment s'organise au niveau individuel la prise en charge de la dépendance ?

En 2014 sera collectée une enquête « filtre », visant à cibler l'échantillon de l'enquête CARE. Le questionnaire de l'enquête CARE sera complété par un module auprès des aidants afin de connaître les aides financières et en nature procurées par les aidants ainsi que la charge que ces aides représentent pour eux.

Les données recueillies par l'enquête CARE seront appariées avec de nombreuses sources administratives : la source fiscale pour les revenus et les aides fiscales liées à la dépendance, les données des conseils généraux pour l'aide personnalisée à l'autonomie et l'aide sociale à l'hébergement, les données de la Cnaf pour les aides au logement et celles de la CNAMTS pour les dépenses de santé.

Dernière brique du dispositif en 2016, une collecte de données individuelles sera associée à l'enquête quadriennale auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Cette remontée de données étendra ainsi le champ de l'observation des personnes âgées aux personnes qui ne vivent pas dans un logement indépendant.

La nouvelle édition de collecte de **données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA** sera complétée par des données sur les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH).

L'**enquête sur les restes à vivre et les modes de consommation des bénéficiaires de minima sociaux**, collectée en 2012, fera l'objet d'un appariement avec les données administratives fiscales et sociales en 2014, afin de disposer d'une mesure fine des différents revenus perçus par les bénéficiaires de minima sociaux.

La Drees préparera à partir de 2013 une **enquête sur l'aide sociale des communes** (en direction des personnes âgées, handicapées, en difficulté, de l'enfance en danger ou non...), qui aura lieu début 2015 sur le modèle de l'enquête réalisée en 2000. L'enquête permettra notamment de mesurer l'évolution des profils de communes en termes d'action sociale.

La Drees poursuivra ses travaux sur les **indicateurs sociaux départementaux** en lien avec l'assemblée des départements de France et l'Insee.

4 - Retraites

En 2013, l'**échantillon inter-régime des cotisants (EIC)**, collecté par la Drees tous les quatre ans auprès de l'ensemble des caisses de retraite, sera diffusé, et l'échantillon inter-régime des retraités (EIR) sera collecté auprès des caisses en 2013 et 2014. Une enquête est conduite tous les deux ans par la Drees, la DSS et la Cnav sur les motivations des départs en retraite du régime général.

Un appariement de l'échantillon inter-régime de retraités à la source fiscale est à l'étude. Il permettrait dans un premier temps de mieux connaître les niveaux de vie des retraités et leur configuration familiale.

Les travaux du service des retraites de l'Etat (SRE) seront orientés vers l'exploitation statistique de la nouvelle source d'information sur **les carrières des fonctionnaires d'Etat et militaires**, les comptes individuels retraites (CIR), qui retracent la carrière passée de tous les agents et sont en voie d'être complets. A partir de cette nouvelle source d'information, le SRE commence à développer un nouveau modèle de prévision, PABLO, qui prévoira les effectifs, les dépenses et recettes à long terme en prenant en compte les différences entre individus. Ce nouvel outil servira au pilotage du régime de retraites de l'Etat.

Dans le cadre de la construction du modèle, le SRE va mener ou faire mener des études pour décrire et pouvoir modéliser les événements caractérisant l'acquisition de droits et le versement des pensions tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat. Les études prévues porteront sur :

- la démographie du régime : recrutements, mortalité, fécondité
- les carrières : profils de carrière, transitions public/autre régime
- les comportements de départ à la retraite.

Leur résultats seront rendus publics.



Les données actuellement disponibles dans la base SRE sont construites pour pouvoir calculer les droits à pension, elles permettent donc une description précise des conditions financières du départ à la retraite du point de vue du régime. Elles **ignorent les aspects financiers en dehors du régime** (autres régimes de retraite, patrimoine...) **ainsi que les aspects familiaux, liés à l'état de santé, la situation familiale, la perception de la réglementation**, Ces informations permettraient de mieux comprendre les motivations de départ à la retraite et ainsi de mieux prévoir les départs. Les nouvelles données des CIR pourraient servir de base d'échantillonnage pour une enquête sur les motivations de départ à la retraite des fonctionnaires de l'Etat. Différentes enquêtes ont déjà été menées sur des sujets similaires, notamment sur le régime général, mais aucune enquête récente n'a porté sur le périmètre spécifique des fonctionnaires de l'Etat et sur leur motivations au départ depuis les réformes importantes de 2003 et 2010.

5 - Evaluation des politiques publiques

La Drees maintiendra et développera des outils d'évaluation ex-ante de politiques publiques dans les domaines :

- des retraites
- de la dépendance
- des dépenses de santé des ménages et du partage de leur financement entre assurance maladie (en distinguant assurance maladie obligatoire et complémentaire) et reste à charge, ainsi que des contributions des ménages aux assurances maladie obligatoire et complémentaire.

Education

1 - Les parcours des jeunes en formation initiale

Parce que la réussite d'un élève dépend de chaque étape de son parcours, la compréhension du système éducatif passe par une approche longitudinale. L'analyse des parcours des élèves s'appuie sur deux types de données :

- celles, **exhaustives, d'origine administrative**, obtenues par appariements successifs des fichiers annuels contenant des informations individuelles sur la scolarité de chaque jeune ou sur les résultats aux examens qu'il a pu passer ;
- celles issues des **panels d'élèves** consistant à suivre une cohorte particulière (par exemple, les entrants en 6^{ème} en 2007), qui combinent informations d'origine administrative et informations collectées par voie d'enquêtes.

Les appariements de fichiers devraient à terme être largement facilités et de meilleure qualité une fois que le **Répertoire National des Identifiants Elèves (RNIE)** sera déployé. Ce dispositif, autorisé par la CNIL et défini par un arrêté interministériel de 2012, a pour vocation de fournir un service d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants. L'Identifiant National Elève (INE) délivré sera unique et attribué au jeune durant toute sa scolarité. C'est un identifiant sectoriel au sens où il sera supprimé une fois que le jeune sera sorti définitivement du système éducatif. Il sera utilisé, après cryptage, pour construire des parcours des jeunes en formation à des fins d'analyse statistique. Le déploiement du RNIE constitue un chantier structurant, qui sera conduit sur plusieurs années.

Dans l'attente, les travaux d'appariements à partir de l'actuel INE crypté vont se poursuivre, avec les limites inhérentes à l'exercice dues au fait que l'INE n'a de national que le nom. Il ne permet donc pas de construire des parcours pour tous les élèves, avec les risques de biais d'analyse que cela implique.

La DEPP a construit, depuis 40 ans, différents panels qui permettent le suivi de la scolarité d'élèves, soit à partir de l'entrée en CP, soit à partir de l'entrée en sixième. Les cohortes suivies par ces panels sont de taille relativement modeste – quelques dizaines de milliers d'élèves – par rapport à celles qui sont construites par appariement de données d'origine administrative. Ils interdisent donc les analyses approfondies de trajectoires particulières ou les éclairages infranationaux (académiques ou autres). Mais l'avantage décisif de ces panels est leur enrichissement par trois recueils de données complémentaires :



- des informations sur l'environnement familial de l'élève, indispensables pour analyser les trajectoires scolaires, sont collectées par voie d'enquêtes auprès des familles ;
- des informations sur les procédures d'orientation sont collectées auprès des établissements ;
- une analyse dynamique des compétences individuelles résultant de la passation d'évaluations standardisées à divers moments de la scolarité.

Les travaux des prochaines années porteront particulièrement sur trois panels. Le premier est le « panel des entrants en 6^{ème} en 2007 » qui sera pris en charge, d'une part, par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) pour les bacheliers poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur à partir de 2014, d'autre part, par l'INSEE au moyen de l'enquête Entrée dans la Vie Adulte (EVA) pour les jeunes quittant le système éducatif.

Le deuxième panel concerne les enfants entrés au cours préparatoire en 2011. Il est d'autant plus important que l'attention est de plus en plus portée sur l'école primaire.

Le troisième panel, nouveau, concerne les élèves handicapés. Il sera constitué de deux cohortes : un échantillon d'élèves nés en 2005 scolarisés dans l'enseignement élémentaire, et un autre d'élèves nés en 2001, scolarisés dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2013.

2 - Les sorties du système éducatif

Le niveau de sortie des élèves, apprentis ou étudiants du système éducatif, le diplôme obtenu et la qualité de l'insertion des sortants sur le marché du travail, figurent parmi les indicateurs de performance du système. Pour les mesurer, la DEPP s'appuie sur deux dispositifs d'enquêtes. Le premier est constitué de ses propres **enquêtes d'insertion à court terme**, menées chaque année auprès, d'une part, des lycéens des filières technologiques ou professionnelles cessant leur scolarité (enquête IVA pour Insertion dans la vie active), d'autre part, des apprentis sortant du système éducatif (enquête IPA – Insertion professionnelle des apprentis). Le second dispositif consiste en l'exploitation de **l'enquête Emploi de l'Insee**, celle-là même qui est utilisée pour calculer des indicateurs européens sur le niveau d'éducation de la population.

Au cours des prochaines années, les efforts seront poursuivis, visant à améliorer le dispositif global et son utilisation. Ils ne seront pas de même nature. Ainsi, pour les deux enquêtes IVA et IPA, ils consisteront à rendre la collecte plus efficace et plus efficiente en recourant autant que faire se peut à la collecte « multi-modes ». Concernant l'enquête Emploi, les travaux, conduits en partenariat avec l'Insee, seront centrés sur l'amélioration de la robustesse et de la précision des indicateurs. Dans cette optique, les données du recensement, y compris celles provenant des enquêtes annuelles, pourront être utilement mobilisées.

Le décrochage scolaire figure parmi les problèmes majeurs auxquels le système éducatif est aujourd'hui confronté. Enrichir la production statistique concernant les sortants aux faibles niveaux d'éducation est donc un objectif à réaffirmer.

Enfin, mentionnons pour mémoire (voir 1 *supra*) le panel des entrants en 6^{ème} en 2007, avec sa partie entrée dans la vie active, dont, notamment, l'insertion professionnelle.

3 - L'acquisition des compétences et les résultats

Afin d'évaluer les performances de notre système éducatif, il convient de compléter le dispositif de mesure par une évaluation régulière des compétences acquises par les élèves et des niveaux qu'ils ont atteints. Ces compétences et ces niveaux, de par leur caractère multidimensionnel, posent des problèmes de mesure. Un des objectifs sera de **continuer à améliorer** les différents dispositifs dédiés à la mesure et en particulier de **renforcer leur cohérence**.

Schématiquement, ces dispositifs s'appuient sur deux types de sources d'information :

- des sources administratives, pour la production des résultats aux examens et des diplômes obtenus ;
- des enquêtes auprès des élèves pour l'évaluation de leurs compétences.

Concernant les sources administratives, deux chantiers seront poursuivis. Le premier est la production, d'indicateurs complexes tels que ceux cherchant à mesurer la « valeur ajoutée » d'un établissement, à partir des informations sur les élèves et les examens qu'ils ont passés



(voir 4 *infra*). Deuxième chantier, la mise en place d'un dispositif de collecte de données individuelles sur les certifications obtenues par les adultes dans le cadre de la formation professionnelle, y compris la validation des acquis de l'expérience (VAE). Jusqu'à présent, ces informations sont disponibles uniquement sous forme de données agrégées (par académie, en général).

Quant à l'évaluation des compétences, la DEPP continuera de participer aux **enquêtes internationales** (PISA – sur la capacité à utiliser, dans la vie courante, ses connaissances en mathématiques, en français et en sciences – pour les élèves de 15 ans, PIRLS – sur le langage écrit – pour les élèves de CM1, TIMSS – sur les mathématiques et les sciences – pour les élèves de CM1 et de terminale S). Par ailleurs, elle consolidera ses propres dispositifs d'évaluation des compétences des élèves, d'une part grâce à un travail de nature méthodologique sur les instruments de mesure proprement dits, d'autre part en développant les mesures de l'équité du système éducatif, en complément de celles de son efficacité.

Le Département Emploi et revenus d'activité de l'Insee mettra en place un groupe d'exploitation de **l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ)** sur les compétences des adultes, dans l'objectif de réaliser un numéro thématique dans Economie & Statistique. Par ailleurs, les premiers résultats de **Piaac** seront publiés par l'OCDE en octobre 2013. Il conviendra de procéder à des études méthodologiques pour expliquer d'éventuels écarts entre les deux protocoles. Ces travaux devraient démarrer dès 2013 mais se prolongeront dans le moyen terme et devront permettre de définir la stratégie à adopter pour la reconduction de ces dispositifs.

4 - Les établissements

Les établissements sont les unités élémentaires participant à ce que les économistes appellent la « production d'éducation ». Il convient donc de s'y intéresser en tant que tels.

La DEPP va poursuivre la construction de sa **base de données sur les établissements**, rassemblant des indicateurs mesurant à la fois les ressources dont ils disposent, les populations d'élèves accueillis, et leurs résultats. Ce corpus de données fournit des éléments d'évaluation de ces établissements, comme l'indicateur de valeur ajoutée (voir 3 *supra*), qui estime la contribution propre de l'établissement à la réussite de ses élèves compte tenu à la fois de son contexte et de leur niveau à l'entrée.

Parallèlement à cette production d'indicateurs, la DEPP continuera et complètera sa panoplie **d'enquêtes visant à qualifier le climat scolaire interne à l'établissement**, élément de contexte qui structure fortement la scolarité des jeunes qui y sont accueillis, et qui contribue substantiellement à leur bien-être. Il s'agit notamment de récupérer de l'information sur les faits de violence dont les élèves sont auteurs ou victimes. Des efforts seront faits pour obtenir le même type d'information pour les personnels de l'établissement, public plus difficile à interroger.

5 - Les ressources dont dispose le système éducatif

Les besoins en personnels enseignants sont un des grands sujets d'actualité de la sphère éducative. Les tensions constatées au moins dans certaines disciplines conduisent à s'interroger sur l'attractivité du métier d'enseignant. La DEPP y apportera des éléments de réponse en adaptant son dispositif d'observation.

Un des principaux axes retenus est celui des revenus. Aujourd'hui, les constats dressés sur les **niveaux de rémunérations des enseignants** le sont sur la base d'informations incomplètes. L'accès de la DEPP au Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) permettra d'étudier très précisément et dans leur intégralité les rémunérations réelles des personnels de l'Education nationale. Un des intérêts supplémentaires de la source est d'établir des comparaisons avec d'autres secteurs de la fonction publique.

Dans le même temps, le panel des enseignants du second degré constitué par la DEPP à partir de sources administratives sera poursuivi et développé. Cet outil permettra entre autres d'analyser la **mobilité géographique des personnels**.

Enfin, la nécessité d'une enquête générale sur les **conditions de travail des enseignants** va certainement se faire sentir dans les années à venir.



L'autre aspect des ressources que mobilise le système éducatif est celui des moyens matériels. La DEPP continue de développer son système d'information sur l'équipement en technologies d'information et de communication et leurs usages. Sur cette base, elle renouvellera son offre en indicateurs de pilotage. Une seconde vague de développement sera probablement envisagée d'ici la fin du moyen terme, étant donné l'importance accrue prise par la question du numérique à l'école.

6 – L'enseignement supérieur

Le recensement des étudiants et des diplômés délivrés dans l'enseignement supérieur est fondé sur des données recueillies à partir des systèmes de gestion de scolarité des établissements, complétées par des enquêtes statistiques. Le principal système de collecte de ces informations est le **système SISE** (système d'information sur le suivi de l'étudiant) qui est en particulier utilisé par les universités. Le SIES envisage de réaliser plusieurs améliorations sur SISE : extension du champ (instituts catholiques, écoles d'architecture) et suivi du projet de refonte du logiciel de gestion de la scolarité utilisé par les établissements pour recueillir si possible une information plus riche (mobilités internationales, suivi de la formation continue et de l'apprentissage...).

La constitution d'un fichier dit "SISE global" permettra l'analyse des parcours étudiants, les possibilités d'appariements avec d'autres sources (SIFA, Drees) seront à étudier. Ce fichier permettrait notamment d'étudier la provenance et devenir des étudiants inscrits en Licence.

Les **synthèses d'effectifs étudiants** seront améliorées. Une réflexion sera menée sur la pertinence du croisement d'une logique institutionnelle et d'une logique territoriale académique : il s'agit de mieux rendre compte de la recomposition de l'offre (création de grands établissements...) tout en maintenant une approche par grande filière de formation. Des progrès devront être réalisés dans la mise en cohérence des sources. Des méthodes de suppression des doubles comptes seront étudiées.

Le projet d'un nouvel outil de projection des effectifs étudiants à dix ans sera lancé.

L'exploitation des données recueillies via le portail **Admission post bac** sera améliorée : clarification des concepts, afin de mieux utiliser les données de gestion d'APB pour des usages statistiques.

Le suivi de la **cohorte de bacheliers** 2008 sera mené à terme, avec une dernière interrogation en 2014. Un nouveau panel de bacheliers 2014 sera mis en place.

L'enquête sur **l'insertion professionnelle des diplômés de l'université**, dont la quatrième édition sera collectée au premier trimestre 2013, fera l'objet d'avancées méthodologiques ; la possibilité d'appariement avec les DADS pour un suivi des trajectoires professionnelles sera à étudier.

Des thèmes d'études seront privilégiés : l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur, les parcours des étudiants étrangers, étudiants boursiers et étudiants en difficulté financière.

7 - La dimension territoriale nationale

Dans un contexte où les recteurs se voient confier une responsabilité accrue dans la mise en œuvre de la politique éducative, la DEPP adaptera son appareil de production de manière à outiller les académies – ou les aider à le faire – en indicateurs synthétiques mesurant différentes composantes du système éducatif ou de la politique qui est menée. Pour l'instant cantonnés aux résultats des élèves, ces indicateurs pourraient s'étendre à d'autres domaines, notamment celui des ressources en personnels et des moyens financiers et matériels. Par ailleurs, la DEPP continuera à accompagner le développement des systèmes d'information géographique, instruments d'analyse et de représentation de la diversité territoriale. Ces outils offrent d'importantes potentialités, dont un support de collaboration avec les autres services de l'Etat et les collectivités locales.



La DEPP met régulièrement à jour, dans le répertoire dont elle a la responsabilité et avec le concours de l'Institut géographique national (IGN), la géolocalisation des établissements du système éducatif.

En ce qui concerne la géolocalisation des adresses des élèves, les travaux ont débuté il y a quelques années. Ils se poursuivront en partenariat avec l'Insee. L'objectif est de disposer d'informations de qualité permettant de calculer des distances ou des temps de trajet entre le domicile et les lieux de formation, éléments de connaissance indispensables pour traiter les questions de ruralité, d'ouverture ou de fermeture de formations notamment dans la voie professionnelle.

8 – La dimension internationale

La France mettra en œuvre le nouveau règlement sur les statistiques d'éducation et de formation qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et obligera les pays à transmettre à Eurostat, dans des délais impartis, le lot de tables statistiques fixé par ledit règlement (données aussi utilisées par l'Unesco et l'Ocde, d'où l'appellation « UOE »). Quelques dérogations ont été autorisées pour un nombre très restreint de tables, repoussant de deux ans l'application du règlement.

Des travaux seront notamment menés par le SIES pour mesurer la mobilité étudiante dans le cadre de ce règlement.

La nouvelle nomenclature internationale de formation CITE-ISCED 2011, qui intègre notamment la mise en place du nouveau cursus LMD dans l'enseignement supérieur, sera introduite dans les enquêtes européennes auprès des ménages à partir de 2013 et généralisée en 2014.

La France contribuera aux comparaisons internationales sous l'égide de l'OCDE en produisant des informations statistiques sur les rémunérations réelles des enseignants à partir des données de SIASP, en remplacement de celles, de nature statutaire, actuellement envoyées.

En ce qui concerne la statistique de la recherche, le SIES participera aux groupes de travail internationaux, notamment le **groupe de travail européen sur la science, la technologie et l'innovation** (incluant donc la R&D) et le **groupe de travail de l'OCDE** portant sur la redéfinition des contours des activités et secteurs institutionnels décrits dans la nomenclature Frascati.

Délinquance et victimation, justice

1 - La période à venir sera très marquée, dans les domaines de la délinquance, la victimation et la justice, par le déploiement de nouveaux systèmes d'information.

Les données sur la délinquance enregistrée sont entrées dans une phase de transition en 2012, année du lancement par la **gendarmerie nationale** d'un nouvel outil de collecte, PULS@R, sur les infractions constatées et l'activité judiciaire de ses unités (faits élucidés, mesures de gardes à vue, personnes mises en cause). Le déploiement de ce nouveau système a entraîné des perturbations dans la collecte et l'enregistrement des données et a conduit à des ruptures statistiques ayant conduit l'ONDRP à distinguer, pour la première fois, les faits constatés en zone police et ceux constatés en zone gendarmerie.

La **police nationale** débutera en 2013 le déploiement de son nouvel outil de collecte, LRPPN, déploiement qui se prolongera sur l'année 2014. Le LRPPN autorisera la gestion statistique des faits constatés et élucidés, en remplacement du STIC-FCE (faits constatés / élucidés).

On ne peut pas exclure que ce processus se conclue par une rupture totale avec le passé, avec comme conséquence la création de nouvelles séries statistiques ayant un recul très limité dans un premier temps.



Un enjeu important de la période 2014-2018 sera d'assurer l'expertise, la pérennité et la continuité de ce système de suivi annuel des phénomènes de délinquance, malgré les transitions importantes des outils d'enregistrement des faits constatés. Une condition nécessaire à l'ONDRP pour y parvenir est de pouvoir accéder progressivement et de manière directe à des bases de données détaillées.

Durant le temps que prendra cette transition, l'enquête « **Cadre de vie et sécurité** » INSEE-ONDRP pourrait devenir la seule source statistique nationale permettant des comparaisons annuelles entre 2012 et les années à venir et la période 2006-2011. Pour l'Observatoire, le maintien de l'intégrité de ce dispositif d'enquêtes annuelles de victimation est la priorité du présent et du futur proche.

Le système de production statistique du Ministère de la **Justice** est aussi en pleine refondation. Les réflexions récentes sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer au début de 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet très ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice, ce sera donc le chantier prioritaire sur le moyen terme 2014-2018.

Le projet de SID bénéficiera des expérimentations menées au cours des années 2010-2012 par la SDSE à partir d'applications de gestion de la chaîne pénale (Cassiopée et APPI). Il tire profit de la fin du déploiement au printemps 2013 du logiciel **Cassiopée** dans toutes les juridictions, lequel permet de renouveler largement la statistique pénale. Un élargissement et une consolidation de la démarche sont en cours avec la mise en place d'un socle pénal d'ici 2014 : de l'arrivée au parquet, au jugement puis à l'éventuel aménagement de la peine ; il faudra ensuite faire le lien avec le système d'information pénitentiaire. A terme (2018 ?), le projet vise à disposer d'un système d'information décisionnel en aval des multiples applications de gestion du ministère de la Justice sur les domaines pénal, pénitentiaire, civil et justice des mineurs.

2 – Orientations pour les travaux d'études

Un des apports du projet de système d'information décisionnel à terme sera de mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée. Le service statistique ministériel du ministère de la Justice et l'ONDRP devront développer leurs partenariats.

- L'ONDRP souhaite pouvoir extraire des nouvelles bases de données de la police et de la gendarmerie des informations fines, pouvant être utilisées dans l'élaboration de nouvelles nomenclatures statistiques, et donc susceptibles de modifier profondément l'usage des nombres de faits constatés dans l'évaluation des politiques publiques.

- Pour un type de délinquance donnée, comme les vols avec violences, le SSM Justice aura pour objectif de quantifier la réponse pénale : telle suite donnée, nombre de classements sans suite, de mesures alternatives, de jugements avec les peines associées, mise à exécution et modes d'exécution de la peine (en utilisant comme prévu dans un second temps les données pénitentiaires...).

- Il sera aussi possible de mesurer différents délais (de la commission des faits à l'enregistrement au parquet, puis à l'orientation puis au jugement et à la mise à exécution de la peine) ainsi que les éventuelles «requalifications» des infractions côté justice (par exemple, combien de vols avec violences déclarés initialement sont « requalifiés » par la justice comme une autre infraction).

- On pourra construire une statistique en « auteur » qui s'articule avec l'amont (les auteurs signalés à la justice) et l'aval (l'exécution des peines par les auteurs et les enregistrements ultérieurs au casier judiciaire par auteur) ; il deviendra alors possible de suivre le devenir de cohortes d'auteurs.

En bref, on cherchera à répondre à une question récurrente des parlementaires et du grand public : quelle sont les personnes mises en cause suite aux dépôts de plaintes et de



déclarations de mains courantes et que deviennent les personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour tel type d'infractions ? Quelle est la nature de la réponse pénale, et quels en sont les délais ?

- Plus généralement, le SSM du Ministère de la Justice s'attachera, en aval du système d'information décisionnel, à la conception d'un modèle de description puis de prévision de moyen-long terme des flux sur l'ensemble de la chaîne pénale ; cet outil d'aide à la décision à visée prospective permettant de simuler différents scénarios de politique pénale pour en évaluer les impacts sur la population pénitentiaire.

D'autres études pourraient être engagées en lien avec les projets de lois impulsés par le ministère, par exemple sur le thème de la prévention de récidive ; elles devraient s'appuyer à l'avenir sur le suivi de cohortes rendu possible par le SID.

3 – Opérations renouvelées en matière de diffusion

Le SSM Justice souhaite réviser le dispositif actuel en privilégiant la mise en ligne rapide de résultats détaillés sur le site du ministère, c'est son deuxième chantier prioritaire. Il a retenu d'organiser une offre de diffusion structurée autour de quatre niveaux :

- internet avec, si possible, un accès par type de public pour des chiffres-clés, des publications, des tableaux et des définitions ;
- intranet pour les décideurs du ministère avec des tableaux détaillés ;
- bases de données documentées avec droits d'accès différenciés en interne au ministère ;
- réponses à la demande, que l'on souhaiterait voir diminuer par recours aux données en ligne sur l'Internet comme sur l'Intranet.

4 – Contexte européen et international

Les comparaisons de statistiques européennes de victimation et d'insécurité sont difficiles à mettre en œuvre du fait que ces domaines ne relèvent pas d'une politique européenne. C'est pour cette raison que le Parlement Européen a rejeté un projet de règlement sur une enquête devant avoir lieu dans les 27 États membres en 2013. Ce rejet ne permet pas à Eurostat de suivre la dynamique internationale pour ce type d'enquêtes.

Eurostat étudie la possibilité d'une collecte de données sur la délinquance enregistrée, collecte à laquelle pourrait s'associer l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). Les thématiques au sujet desquelles les États sont sollicités par l'un de ces organismes, voire par les deux, sont : les statistiques sur les homicides, sur la corruption, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la criminalité organisée, la cybercriminalité ainsi que la constitution d'une nomenclature internationale des infractions.

L'ONDRP continuera à s'appuyer sur son expérience nationale de travaux statistiques afin d'en faire connaître les enseignements et les résultats dans ces instances, dans l'objectif de pouvoir effectuer des comparaisons internationales, au moins au niveau européen.

